

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

23 mars 2021

Date d'affichage :

5 avril 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **29 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

QUESTION N° 6

**OBJET : Marché de conception réalisation pour la restructuration de
J. ROSTAND : attribution du marché**

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 18 mars 2021.**

En juin 2020, une procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique a été lancée en vue d'attribuer un marché en conception réalisation pour la restructuration du groupe scolaire Jean Rostand.

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a admis à concourir trois groupements :

- EIFFAGE CONSTRUCTION (mandataire) - IN6TU Architectures - INGENIERIE CONSTRUCTION - DOMOFLUIDES – SALTO INGENIERIE - CIE
- CDR (mandataire) - IGETEC - ILOT ARCHITECTURE – IDEUM Partners - AGNA - A3 PAYSAGE
- R3I (mandataire) - ATELIER FGA - BET CHOULET – BRUNNERA - ORFEA

Chaque équipe a proposé un projet en phase Avant-Projet Sommaire. Après analyse des offres et négociation avec les trois candidats par un comité technique ad hoc, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 22 mars a attribué le marché au groupement R3I (mandataire) - ATELIER FGA - BET CHOULET – BRUNNERA - ORFEA en retenant l'offre variante (RT2005 -40%) pour un montant de 5 848 351 € HT.

Les candidats dont l'offre n'a pas été retenue se voient attribuer la totalité de la prime de 33 000 € TTC car les offres reçues étaient complètes, répondaient au programme et au règlement de consultation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché,
- valider le versement de la prime à hauteur de 33 000 € TTC pour chaque candidat non retenu.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 mars 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL